

VALEURS DE L'AAP

La Mission énoncée se complète avec un ensemble de **valeurs** auxquelles tous les avocats et avocates de province peuvent s'identifier. Ainsi, les membres du conseil d'administration ont retenu les 3 valeurs suivantes :

- **Amélioration continue de nos membres**

Nous nous engageons à soutenir le développement professionnel de nos membres et à favoriser leur formation.

- **Reconnaissance des besoins et particularités des régions**

Nous favorisons la promotion des activités et réalités régionales en étant à l'écoute des besoins exprimés par les bâtonniers et par nos membres, tout en reconnaissant les particularités de chaque région.

- **Collaboration et transparence**

Nous sollicitons les opinions de nos collègues du Conseil élargi en faisant preuve de transparence et en partageant les informations. Nous travaillons ensemble à établir des consensus.